

Les principales décisions du conseil municipal au 1er trimestre

Les comptes administratifs des différents budgets communaux ont été approuvés.

Le compte administratif présente le résultat de l'exécution du budget et constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion produit par le receveur municipal. Le maire, conformément à la loi, ne participe pas au vote et c'est un adjoint qui préside alors le suffrage.

Les investissements à réaliser ont été recensés et le conseil municipal en a établi la programmation :

- Aménagement d'un lotissement de 10 lots sur les parcelles jouxtant le lotissement des Joncs Salés, les terrains étant constructibles sous cette forme dans le PLU actuel.
- Achèvement des travaux de voirie de la rue du Tronchat et de la rue des Jonc Salés après enfouissement de l'éclairage public et du réseau de France Télécom et selon les résultats des diagnostics des réseaux d'assainissement et d'eau potable.
- Travaux d'assainissement du quartier du Reulet et de la Savoye (budget annexe). L'étude a déjà commencé et le syndicat des eaux de la Vallée de la Dheune examine la possibilité du renouvellement de la conduite d'eau potable.
- Rénovation de la salle polyvalente construite il y a près de trente ans. Malgré un aspect encore fort agréable, l'ensemble est vétuste et le coût de fonctionnement élevé. Un audit énergétique sera réalisé. Il hiérarchisera les solutions techniques adaptées. Une étude de faisabilité décrira ensuite précisément la solution à mettre en œuvre. Cette démarche sera exécutée en partenariat (accompagnement et financement) avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Conseil Régional. Des dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.
- Lancement de l'Approche Environnemental de l'Urbanisme pour les quartiers des Mouilles, de la Mouillée et de la Grande Vigne. Cette orientation d'aménagement vient intégrer le PLU en cours de révision. La DDE apporte son soutien à la commune et veut en faire une opération pilote.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme

La commission de révision du PLU a défini un nouveau zonage pour l'urbanisation de la commune. Il s'avère nécessaire de définir l'orientation d'aménagement global de certains secteurs, notamment pour le quartier des Mouilles, de la Mouillée, de la Grand Vigne où de nombreux projets sont émergents : une maison de retraite à initiative privée serait construite dans le quartier des Mouilles, un lotissement pourrait être aménagé dans la Grande Vigne, la commune envisageant pour sa part, de lotir de nouveaux terrains près des Joncs Salés.

Voies d'accès ou de circulation et déplacements doux, articulations avec les lotissements voisins et répartition harmonieuse de différents types d'habitat, lien social intergénérationnel et qualité de vie, limitation des coûts et de la consommation d'énergie, gestion des eaux pluviales, développement durable et respect des écosystèmes, sont des critères à prendre en compte afin de limiter l'impact de l'urbanisation de cette zone à la fois sur l'environnement et sur les finances communales.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme est un outil que propose l'ADEME pour atteindre au mieux cet objectif en orientant tout aménagement urbain. C'est pour cette raison que le conseil municipal a décidé de mettre en place cette étude avec le soutien financier de la Région et l'assistance de la Direction Départementale de l'Equipement. Un comité de pilotage a été constitué à cet effet et comprend des conseillers municipaux, des représentants de la Région, de l'OPAC, de la DDE, l'aménageur privé de la maison de retraite et du lotissement communal ainsi que le maître d'oeuvre.

Le conseil municipal a adopté les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Dheune et désigné Guy Marchandeau comme délégué suppléant de Mrs Leriche et Gravier.

Le centre de loisirs organise, pour 14 enfants, un séjour découverte dans les Gorges du Tarn, du 20 au 25 avril. La participation des familles est fixée à 200 € par enfant, le coût du séjour étant de 400 € hors frais d'encadrement.

Un voyage à Eurodisney est offert par la commune aux enfants du CM2 (année scolaire 2008-2009 et 2007-2008) le mercredi 8 avril

L'école organisant un voyage à Paris en cours d'année, le conseil municipal a décidé d'y participer financièrement à hauteur de 15 € par enfant. 113 élèves sont concernés.

Après acceptation des affectations de résultat des différents budgets communaux (annexes et principal) les budgets primitifs 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Les taux des trois taxes

Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
12.40 %	20.38 %	51.92 %

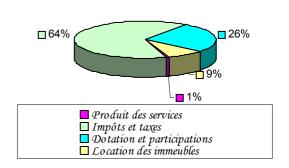
Les recettes de fonctionnement

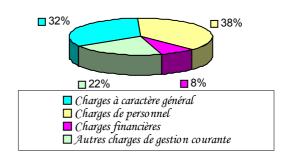
Produit des services	8 613
Impôts et taxes	728 742
Dotation et participations	291 464
Location des immeubles, reverse-	
ment des budgets annexes	95 620
Total	1 124 439

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	301 605
Charges de personnel	356 660
Charges financières	70 210
Autres charges de gestion courante	199 788
Total	928 263

La différence entre les recettes et les dépenses, soit 196 176 €, contribue au remboursement du capital des emprunts et au financement des investissements communaux





▶ Information de dernière heure ◀

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2009, le conseil départemental de l'Education Nationale a décidé l'ouverture d'une 6ème classe élémentaire à l'école primaire de St Léger.

Cette annonce, faite par l'Inspection Académique de Saône-et-Loire le 27 mars 2009, est perçue par la municipalité comme la suite logique des actions et stratégies engagées au cours des mandats précédents dans l'optique du développement de la commune. Ce résultat démontre, s'il en était besoin, que l'investissement important réalisé dans le secteur scolaire était justifié car nécessaire (coût de rénovation de l'école maternelle : 730 000 € tous frais compris)

Bibliothèque municipale

Depuis le début de l'année, toutes les classes de l'école primaire ainsi que le Centre de Loisirs participent à des activités en rapport avec des romans ou des albums.

Le Carnaval: mercredi 25 février, la bibliothèque municipale fêtait Carnaval en accueillant une cinquantaine d'enfants de 3 à 12 ans venus pour confectionner des masques, écouter des histoires de Carnaval et surtout pour se régaler de crêpes. Après-midi gourmand et créatif parfaitement orchestré par l'équipe des bénévoles de la bibliothèque.



Exposé sur le vin et sa dégustation.

300

Jan Castaings, œnologue et conseiller municipal proposera le vendredi 15 mai à 20 h 30 une conférence traitant des constituants du vin, de sa couleur, de ses caractères. Au cours de cet exposé, il expliquera le nez du vin, la reconnaissance des saveurs et des arômes, le savoir boire.

Un nouveau service.

L'accès aux documents numériques par Internet est un nouveau service que la bibliothèque met à la disposition de ses adhérents. Il a pour objectif d'élargir les ressources documentaires de la bibliothèque, de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouveaux outils de recherche d'information. A cet effet, une sélection de liens ou de sites pertinents sont proposés. L'accès au service est gratuit ainsi que l'impression des documents intéressant l'utilisateur. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les vitrines de la bibliothèque sont renouvelées au rythme des saisons et des événements. C'est ainsi que depuis le début de l'année se sont succédés divers thèmes : Richard Berri, réalisateur ; les DOM TOM avec les îles françaises des Antilles, le Printemps des poètes ...

Adresse: 22 rue du 8 mai 1945 Téléphone: 03.85.45.47.02

Courriel: bibliothèque@stlegerdheune.fr

Horaires d'ouverture: mardi de 10 h à 12 h et de 16 h 30 à 18 h 30

mercredi de 10 h à 12 h samedi de 10 h à 12 h

NOUVEAU

Raphaël MONTEIRO, vente et dépannage de matériel informatique à domicile 47 rue des Joncs Salés Téléphone : 06 50 20 64 69

Courriel: rafael.monteiro@alicedsl.fr

Info jeunes

Des stages pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans sont organisés à partir du 6 juillet. Les activités ne sont pas définies mais, comme les années passées, multisports, tennis devraient être proposés. D'autres animations sont à l'étude. Renseignements ultérieurement en mairie.

Dans le cadre des échanges avec la Belgique, le Comité de Jumelage de Lustin propose aux jeunes Léodégariens (de 9 à 14 ans) de participer à un stage « aventure » du 20 au 24 juillet . Les transports sont assurés par les comités de jumelage belge et français et les adolescents sont accueillis dans des familles lustinoises du 19 au 25 juillet.

Renseignements auprès de la présidente du Comité de St Léger, Jacqueline Tombeur au 06 29 79 38 53.



L'espace de loisirs sportifs de St Léger, financé par la Communauté de Communes Entre Monts et Dheune, comme ceux de St Sernin et Remigny, est terminé. Une réunion de présentation se tiendra mercredi 15 avril à 18 h à la mairie. Un représentant de Agorespace, société ayant aménagé cet espace, exposera toutes les possibilités d'activités offertes par le site aux jeunes et aux sportifs.

Le marché léodégarien

Il s'installe chaque mardi matin à partir de 8h 30, place du Marché.

Cet été, les vendredis 10 juillet et 14 août, des marchands « déballeront » sur le port à partir de 19 h. Charcuteries, saucissons, pains bio, fromages, confitures, bière artisanale, vins seront vendus dans une ambiance musicale et conviviale.

Agenda du printemps 2009

Samedi 18 avril : Assemblée générale de la Fédération des Comités des Fêtes de France

Vendredi 1er mai : Foire aux puces du Comité des Fêtes

Vendredi 15 mai : Exposé sur l'œnologie par Bibliothèque Municipale

Samedi 16 mai : Vague des Classes en 9 Samedi 6 juin : Gala de danse de CDSL

Samedi 13 juin : 20 ans des Vétérans ASSL Foot Samedi 20 juin : Gala de clôture ASSL Judo

Samedi 27 juin : Fête des écoles

Vendredi 10 juillet : Marché nocturne sur le port

Lundi 13 juillet : Feux d'artifice Communauté de communes « Entre Monts et Dheune »

Bal gratuit Comité des Fêtes

Vendredi 14 août : Marché nocturne sur le port 21-22-23 août : 50ème anniversaire du Comité des Fêtes

Secrétariat de mairie

Téléphone: 03.85.45.31.72. Fax: 03.85.45.35.20.

Courriel: mairie@stlegerdheune.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h ; ouverture jusqu'à 19 h le mardi

Site Internet: www.stlegerdheune.fr